

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCÉG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/16 - Zone d'Aménagement Concertée Bourg Clais Touraudière - Enquête publique "délivrance d'une autorisation environnementale "

Le rapporteur,

- informe que conformément à l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 2023, une enquête publique est ouverte du mercredi 31 mai 2023 (9h00) au vendredi 30 juin 2023 inclus (16h00), pour la demande d'autorisation environnementale pour la ZAC multi sites Bourg-Clais-Touraudière, présentée par la SNC les 3 lieux, dans les formes déterminées par les articles R123-1 à R123-13 du code de l'Environnement. Le dossier de demande est consultable sur le site de la Préfecture <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>.
- indique que le dossier initial de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 04 juin 2022 et complété le 14 février 2023 par la SNC les 3 lieux, en qualité de concessionnaire, auprès de la Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) Ille et Vilaine, pour la ZAC sus nommée. Cette demande porte sur l'actualisation de l'évaluation environnementale de la ZAC multi sites Bourg-Clais-Touraudière, sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le Bourg et La Touraudière et sur la demande de dérogation espèces protégées pour le Bourg.
- indique que le dossier a été présenté en COPIL le 29 octobre 2021 notamment pour les enjeux eaux pluviales site de la Touraudière. Le COPIL du 17 janvier 2022 a permis de définir et figer les ambitions environnementales de la ZAC multi sites. Lors du COPIL du 07 février 2023 les demandes de compléments de la DDTM et les réponses apportées ont été présentées.
- indique que par courrier en date du 17 mars 2023, la DDTM a déclaré le dossier de demande d'autorisation environnementale complet et régulier et a proposé au Préfet que l'enquête publique soit organisée.
- indique que conformément à l'article R181-38 du code de l'Environnement, le Conseil Municipal de Pacé est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et, au plus tard, dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1 relatif aux opérations d'aménagement, ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté, Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, et L.123-19 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1-1, L123-19 et suivants, R123-46-1,

Vu la délibération n° 17/18 du 14 juin 2016 - Projets urbains centre-bourg – Clais - Touraudière lancement des études préalables au projet de création d'une ZAC multisites - définition du périmètre d'étude et des modalités de concertation avec le public,

Vu la délibération n° 24/01 du 26 septembre 2017 - Zone d'Aménagement Concerté – Bourg – Clais –Touraudière : choix du mode opérationnel et lancement de la consultation - Désignation de la commission aménagement,

Vu la délibération n°26/04 du 19 décembre 2017 - Zone d'Aménagement Concerté – Bourg - Clais - Touraudière : Avis d'appel public à concurrence destiné aux aménageurs- validation des critères de sélection,

Vu la concertation préalable, régulièrement conduite, et le dossier soumis à concertation,

Vu la délibération n°27/03 du 12 février 2018 Zone d'Aménagement Concerté – Bourg - Clais – Touraudière : bilan de la concertation du projet de création de la ZAC,

Vu la délibération n°28/20 du 27 mars 2018 Zone d'Aménagement Concerté – Bourg - Clais – Touraudière : Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du projet de création de la zone d'aménagement concerté et de son étude d'impact ;

Vu la délibération n° 30/03 du 26 juin 2018 approuvant le bilan de la procédure de participation du public par voie électronique pour la création de la ZAC multisites Bourg – Clais –Touraudière,

Vu la délibération n° 30/04 du 26 juin 2018 portant approbation du dossier de création de la ZAC multisites Bourg – Clais –Touraudière,

Vu la délibération du bureau métropolitain n°B19.486 portant accord de Rennes Métropole sur le programme des équipements publics de la ZAC Bourg Clais Touraudière de Pacé ;

Vu la délibération n° 38/05 du 13 novembre 2019 portant Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du complément d'étude d'impact du dossier de création et du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté ;

Vu la procédure de participation du public par voie électronique, régulièrement conduite, et le dossier soumis à participation, la synthèse des observations et propositions du public, ainsi que le bilan de cette mise à disposition,

Vu la délibération n°41/10 du 3 mars 2020 portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC multisites dénommée Bourg-Clais-Touraudière,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 2023, portant prescription d'une enquête publique du mercredi 31 mai 2023 (9h00) au vendredi 30 juin 2023 inclus (16h00), sur la demande d'autorisation environnementale relative à la ZAC multi sites Bourg-Clais-Touraudière, présentée par l'aménageur SNC les 3 lieux ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « Développement économique et prospective » et « Urbanisme et développement durable » du 25 mai 2023.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET:

Un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC.

AUTORISE :

Le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

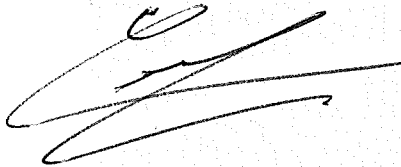
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.



Le Maire

Hervé DEBOUZE

